



Demande de mise en liberté

Par Miky

Bonjour je souhaiterais savoir si à la suite d'une condamnation à une peine de prison avec mandat de dépôt différé exécutoire en comparution immédiate, et ayant fait Appel de cette décision en étant libre, on peut faire une demande de mise en liberté, toujours en étant libre avant d'être incarcéré, et ce pour raison médicale après avoir eu un ordre de mise à exécution par un Procureur qui a fixé une date d'incarcération qui interviendrait 4 mois après que la personne a fait Appel de la décision en première instance et n'ayant toujours pas eu de date pour la comparution en Appel?

Par Isadore

Bonjour,

Le mieux est que cette personne voie rapidement avec son avocat.

Le CPC prévoit qu'à tous les stades de la procédure, une demande de mise en liberté pour de graves problèmes de santé est possible :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038313967]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038313967[/url]

Donc je suppose, sans en être sûre, que la réponse à votre question est affirmative.